

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

27 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 2 juillet.

On écrit de Berlin, le 30 juin: Nos journaux continuent à remplir leurs colonnes de mandats d'arrêt lancés contre de jeunes étudiants soupçonnés d'être démagogues et qui ont pris la fuite, profitant de la permission qui leur avait été accordée de rester chez eux jusqu'au prononcé du jugement qui vient d'être rendu par le sénat supérieur d'appel; 59 condamnations à mort, 242 autres à 50 années et plus de travaux forcés ou de réclusion dans une forteresse ont été confirmées par cette haute-cour.

— On écrit de Hanovre, le 29 juin: Le roi s'étant adressé aux plus proches agnats pour réclamer leur adhésion au projet de constitution qu'il avait présenté aux chambres, le duc de Cambridge a répondu qu'il ne voyait aucun motif de lui refuser, dans le cas où les deux chambres accepteraient ce projet; mais le duc de Sussex, moins conciliant, a répondu qu'il n'y donnerait jamais adhésion, les chambres eussent-elles même adopté cette nouvelle constitution.

— On écrit de Constantinople, 15 juin: L'amiral Roussin a eu dans le courant de la semaine plusieurs conférences avec le Reis-Effendi. Il était question de la sortie de la flotte qui paraît devoir mettre à la voile pour la Méditerranée. L'amiral Roussin n'a pu s'y opposer, mais on lui a donné l'assurance qu'on éviterait tout conflit avec la flotte égyptienne, et que la flotte ne communiquerait pas non plus avec Tunis ou Tripoli. L'amiral Roussin a toutefois donné l'ordre à l'amiral Gallois de ne pas perdre de vue l'escadre turque aussitôt qu'elle sortirait des Dardanelles. Il a obtenu aussi par écrit du Reis-Effendi l'assurance que la flotte ne communiquerait qu'avec les îles de l'Archipel et ne s'occuperait que de manœuvres. (Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — Londres, le 3 juillet.

S. M. a donné hier un grand bal au nouveau palais, c'est le plus beau qui ait été donné depuis le règne de Georges IV. Tous les membres de la famille royale y assistaient, ainsi que tous les ambassadeurs extraordinaires étrangers et leurs nombreux attachés. Beaucoup d'étrangers de distinction s'y trouvaient. On y a remarqué le duc de Nemours, le prince Ernest de Hesse-Philippstadt, le prince de Linange, le duc de Saxe-Cobourg, etc.

Dans le vestibule, la musique du régiment de la garde royale à cheval, a joué pendant toute la nuit les plus beaux morceaux des opéras nouveaux. Tous les appartements étaient décorés dans le goût le plus nouveau, et ornés des fleurs et des plantes les plus rares.

S. M. est entrée dans le bal pendant que la musique faisait retentir l'air national GOD SAVE THE QUEEN. Elle a dansé avec le duc de Nemours, et le prince Georges de Cambridge a dansé avec la princesse de Hohenlohe; à un second quadrille la reine a dansé avec le prince Georges de Cambridge et le duc de Nemours avec la princesse de Hohenlohe; elle a dansé aussi avec le duc de Saxe-Cobourg.

Straus et ses excellents musiciens ont joué les contredanses et les valse les plus nouvelles. A une heure on est entré dans la salle du trône où un souper délicat avait été servi avec une splendeur digne de la reine des trois royaumes.

Sa Majesté portait une robe de satin bleu, couverte d'une blonde blanche; elle avait au bras gauche les insignes de l'ordre de la jarretière et l'étoile en brillants; elle était coiffée

FEUILLETON.

NAPOLEON ET BERNADOTTE (1).

1814.

..... C'est ici le lieu de rapporter une circonstance peu connue, qui répandra le plus grand jour sur la conduite que tint à cette époque le prince royal de Suède. Son altesse royale reçut à Liège, du 15 au 20 mars, un émissaire français, envoyé vers lui par le roi Joseph, son beau-frère, et par quelques autres membres de sa famille. C'était M. Fr.....; il avait été attaché à la maison du prince royal, et l'était maintenant à celle de Joseph. Plusieurs généraux français, ayant servi sous les ordres du maréchal Bernadotte, connaissaient M. Fr.....; à la faveur de cette connaissance, il avait pu parvenir jusqu'à son altesse royale.

Cet envoyé remit au prince un très-petit billet conçu en ces termes: « M. Fr..... vous remettra cet écrit, croyez tout ce qu'il vous dira. »

— Eh bien! dit le prince après avoir lu, qu'avez-vous à m'apprendre? — Le roi Joseph, répondit Fr....., a voulu informer votre altesse royale que l'Autriche est décidée à se détacher de la coalition. Je suis chargé d'ajouter que cette détermination ne peut manquer de produire un grand effet sur l'esprit public en France; qu'un tel événement, joint aux grandes levées qui se font déjà, triplera prochainement les moyens de l'empereur, qui sont encore considérables, et qu'il compte placer bientôt entre deux feux la majeure partie des alliés. L'empereur demande quel parti prendra le roi de Suède, d'après la nouvelle situation des choses?

— Est-ce là tout? demanda le prince royal en souriant. — Je n'ai plus rien à dire, monseigneur, pour ce qui concerne ma mission spéciale.

— Eh bien! reprit le prince, vous direz à mon beau-frère que je connais trop bien Napoléon pour voir autre chose qu'un piège dans tout ce qui me vient de sa part; que je suis convaincu, ou qu'il veut me tromper, ou qu'il se trompe lui-même dans cette circonstance, tant sur ses espérances que sur les moyens qui lui restent. Je réponds donc à sa de-

mande sur le parti que je prendrai en lui indiquant avec franchise celui qu'il fera bien de prendre lui-même; c'est de faire la paix au plus tôt. Que mon beau-frère recommande à l'empereur de se méfier de ceux qui l'éloignent de ce moyen; je suis certain qu'il est vrai. Il n'est plus temps de marcher d'une telle manière, que les Français veulent à tout prix; il ne s'agit aujourd'hui ni de la Belgique, ni de telle ou telle frontière; il y va de sa couronne, et ce n'est qu'en faisant la paix qu'il peut la conserver.

— Maintenant je vous ai fait connaître ce que je pense et ce que je souhaite continua le prince royal; dites moi franchement votre opinion sur la situation de la France, et ce que les personnes fatiguées de la guerre, et qui ont de l'influence sur la nation, vous ont chargé de m'apprendre.

Après avoir promis de rapporter exactement au roi Joseph tout ce que le prince royal venait de lui dire, M. Fr..... exposa ce qu'il était chargé de communiquer à son altesse royale, de la part de plusieurs personnages tenant un rang distingué dans les premiers corps de l'état. Tous leurs avis coïncidaient à faire savoir au prince que, dans le cas où les événements amèneraient les alliés jusqu'à Paris, il devait s'y présenter le premier. On l'assurait que la disposition des esprits était telle en ce moment qu'il lui serait facile de réunir autour de lui tous ceux qui avaient quelque raison de craindre le retour des Bourbons; que même, parmi les partisans de ces derniers, un assez grand nombre se rallierait volontiers à un militaire qui leur offrirait des garanties auprès des accusés.

— Les mêmes dispositions ajouta M. Fr....., sont manifestées par des membres très marquants du sénat (1), et l'on pense généralement que s'il s'agissait de se décider entre Napoléon, les Bourbons et un général français à la tête d'une armée, le parti de ce dernier prévaudrait bientôt sur les deux autres, non seulement en France, mais parmi les alliés, qui, de leur côté, trouveraient avec lui plus de motifs de sécurité pour l'avenir.

— C'est-à-dire, reprit le prince, qu'il s'agirait d'établir la guerre civile en France, en oubliant tout-à-coup les sentiments et les principes qui m'ont armé pour le repos de l'Europe et de la France elle-même. Cela ne peut me convenir. Hâtez-vous de retourner à Paris; reportez exactement à mon beau-frère la réponse que je lui ai faite. Quant aux

(1) Sieyès avait dit que c'était le moyen de consolider la révolution, et d'en assurer les beaux résultats: « C'est bien contre mes intérêts que je parle, avait-il ajouté; car si le prince de Suède arrive il faut que je m'en aille. »

fée avec des roses blanches, avec un bouquet de diamans au milieu.

Le duc de Nemours portait l'uniforme de lieutenant-général de l'armée française, avec le ruban rouge et la croix de la légion d'honneur. Le prince de Ligne était en uniforme de général de l'armée belge. Le maréchal Soult portait celui de feld-maréchal, avec le ruban et la croix de la légion d'honneur.

— Lord Durham a suspendu de ses fonctions le conseil exécutif du Canada. Il prend pour lui seul le gouvernement de la colonie. Son double motif est celui-ci: il ne veut pas que des hommes qui ont été plus ou moins mêlés aux derniers troubles, exercent un pouvoir que l'esprit de parti ne laisserait peut-être pas toujours dans la stricte impartialité. Ensuite, il juge convenable qu'on ne puisse faire tomber sur personne, après son départ, le blâme ou le mécontentement qu'auraient soulevés les actes de son gouvernement, à lui.

— D'après les correspondances américaines citées par les journaux anglais, il règne entre les habitants des deux frontières, américaine et anglaise, un vif sentiment d'amitié. Des agressions fréquentes ont lieu de part et d'autre et l'on craint que malgré les efforts des deux gouvernements cette disposition des esprits n'amène des conséquences fâcheuses.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 27 juin.

Le sénat vient d'approuver le projet de loi pour la continuation de la dime, à une majorité de 59 voix contre 29. Le général Pardinas va partir pour la Manche, pour opérer, de concert avec Narvaez, qui n'a pu s'entendre avec le général Aldorma.

Bayonne, 30 juin.

Des nouvelles d'Elorrio confirment ce qu'on a dit des pertes éprouvées par les carlistes. Espartero, après avoir saisi 1500 hommes dans Penacerrada, s'est dirigé vers Logrono. Les carlistes sont établis à Barnedo-Penahuesca et dans les autres villages. Une sortie tentée par la garnison chrétienne d'Oyarzun n'a pas réussi. Un colonel et plusieurs officiers ont été tués. En revanche, Alaxa a détruit une bande qui infestait les environs d'Egea de los Caballeros.

BELGIQUE — Bruxelles, le 5 juillet.

Une proposition d'un intérêt majeur a été remise hier au conseil provincial du Brabant par M. Louis Vandebosch, l'un de ses membres: elle tend à ce que le conseil provincial prie M. le ministre des travaux publics, avant de se prononcer sur la direction par laquelle les provinces de Namur et du Luxembourg seront reliées à notre système de chemins de fer, de nommer une commission d'enquête composée de négociants et d'industriels des provinces intéressées et dont la nomination serait laissée moitié au choix des députations des conseils provinciaux, et moitié au choix du département des travaux publics.

— Le MONITEUR publie une liste de brevets dont le terme est expiré et qui rentrent dans le domaine public.

— M<sup>lle</sup> Guetton, cette excellente cantatrice, dont nos concitoyens ont si vivement applaudi le talent, va partir pour l'Italie.

— De nouveaux détails nous sont parvenus sur l'orage d'avant-hier au soir: les masses d'eau tombées ont formé

des ravins très profonds dans les environs de Boitsfort; par-tout où la terre avait été fraîchement remuée, elle a été entraînée; la roue du moulin qui est au milieu de Boitsfort a été pour ainsi dire ensevelie sous le sable: dans tous les villages on sonnait le tocsin comme pour une incendie, et plus d'un campagnard, au milieu des champs, a cru à un nouveau déluge et à la fin du monde.

— On écrit du camp de Beverloo, le 1<sup>er</sup> juillet, au Constitutionnel des Flandres:

Le général Hurel est arrivé ici à l'improviste le 25 juin. Le dimanche il passa la revue de toutes les troupes du camp, et après le défilé il témoigna son contentement de la bonne tenue des troupes.

Le lundi 25, les manœuvres par brigades ont commencé. Le 29 juin le 4<sup>e</sup> régiment alla tirer à la cible; le canon du fusil d'un soldat de la 1<sup>re</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon créva dans ses mains et lui enleva malheureusement deux doigts de la main gauche.

Aujourd'hui dimanche une grande revue est ordonnée par le général Goethals, pour toutes les troupes qui se trouvent au camp.

Un fleau qui tourmente ici les soldats est la galle; l'on croit généralement que les couvertures ne sont pas bien purifiées après la levée du camp.

Le 25, deux musiciens allemands du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied, se trouvant pris de boisson, le nommé Lenards, Suisse de naissance, fit la gageure de boire une pinte d'eau-de-vie en une heure de temps, il la vida en 6 minutes; mais on dut le transporter à l'hôpital, où il succomba au bout de quatre jours.

On assure que le roi arrivera au camp le 25 de ce mois.

— On écrit de Termonde, le 3 juillet:

Tous les états de l'union américaine se préparent à fêter avec beaucoup de solennité l'anniversaire de l'indépendance de ce pays. Des lettres de St.-Louis, capitale du Missouri, nous annoncent que le 4 juillet prochain, il sera célébré, dans la cathédrale de cette ville, un grand service divin, en actions de grâce et nous disent que c'est l'œuvre d'un Belge, un Te Deum, composé par M. Léon de Burbure, de Termonde, qui a été choisi pour être exécuté à grand orchestre dans cette occasion solennelle.

— Il vient de sortir des ateliers de M. Bachmann, à Bruxelles, une nouvelle basse d'harmonie qui remplace avantageusement les bassons russes et les ophicleïdes, et les surpasse de beaucoup en force. L'instrument dont nous parlons a reçu le nom bombardon à cylindres; il est de la famille de l'ophicleïde, mais a un avantage réel sur celui-ci. En effet, les sons de l'ophicleïde n'ont pas une parfaite égalité entre eux; les énormes clefs qui sont apposées sur le grand corps de cet instrument en sont la principale cause; ainsi, par exemple, le mi bémol, le fa bémol, le si bémol, et une foule d'autres notes, pour lesquelles il faut ouvrir deux ou trois clefs, n'ont plus ce son plein et velouté que l'on trouve dans le si naturel, le fa dièze et le ré dièze à l'octave, lorsque le tube de l'instrument n'a d'autre ouverture que le pavillon et que toutes les clefs doivent être fermées; l'ophicleïde en a neuf ou dix, qu'il est très difficile de faire fermer hermétiquement et qui donnent presque continuellement de l'ouvrage à l'amateur qui ne veut pas exposer sa santé et à l'artiste qui cherche à se faire une réputation sur cet instrument. Le bombardon à cylindres rodrigues, des ateliers de M. Bachmann, vient parer à tous ces inconvénients. Un son rond, plein et velouté, une mécanique simple et

autres, dites-leur que je suis loin de partager leur opinion sur les circonstances actuelles. Ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de s'entendre, s'ils le peuvent, pour saisir promptement les moyens les plus sûrs de conserver à leur patrie sa gloire et son indépendance, tout en mettant celles des autres peuples à l'abri de nouveaux dangers.

M. Fr....., en retournant à Paris, passa au quartier du général Maison, qui lui avait facilité le passage pour parvenir auprès du prince royal de Suède: ce fut apparemment d'après cette circonstance que l'on supposa une intelligence entre son altesse royale et l'empereur Napoléon, par l'entremise de ce général, et l'on a vu quel résultat avait eu la mission de Fr..... Cet envoyé déclara à l'ancien chef d'état-major du général Bernadotte que l'intention du prince n'était nullement d'attenter au pouvoir de Napoléon; que seulement son altesse royale avait témoigné en sa présence, une profonde douleur de voir la France ravagée par des armées étrangères. Le général Maison écrivit au duc de Feltre la conversation qu'il avait eu avec Fr....., et ce ministre en rendit compte à l'empereur. Mais l'officier qui portait ce rapport à Napoléon fut fait prisonnier; les dépêches saisies sur lui furent envoyées à l'empereur Alexandre... Plus tard, sa majesté les remit lui-même au prince royal à Paris.

Plus de vingt-quatre heures s'étaient écoulées depuis le départ de M. Fr..... sans que les ministres d'Autriche, d'Angleterre, de Russie et de Prusse, alors réunis à Liège, auprès du prince royal, lui eussent demandé les moindres éclaircissements sur l'apparition de cet envoyé au quartier-général; son altesse royale crut devoir reconnaître cette discrétion en les instruisant de tout ce qui s'était passé.

— Si vous m'eussiez fait des questions hier, leur dit-il, je n'y aurais pas répondu; maintenant ma délicatesse me fait un devoir de rompre le silence. Vous pouvez informer vos cours respectives de ce que je viens de vous apprendre.

La conversation du prince avec les ministres n'avait pu être que la répétition de ce que le duc de Feltre avait écrit à l'empereur; d'après le rapport du général Maison. Or, on croit que cette dépêche parvint bien à Napoléon, mais qu'un duplicata, confié à un officier engagé dans une fausse direction, afin qu'il fût fait prisonnier, était parvenu aussi aux alliés, dans le but de semer la division entre eux et le prince royal de Suède. On a vu que son altesse royale ne craignait rien de semblable, puisqu'il avait instruit lui-même les quatre ministres de ce qui s'était passé entre lui et l'envoyé de Joseph.

Il ne sera pas sans intérêt de rapporter ici une sorte de contre-partie

facile à mouvoir, un tube qu'un soufflet fait vivre, voilà les qualités que l'instrument de M. Bachmann possède.

**Bruxelles, le 5 juillet.** (5 heures.) La liquidation du jour s'est faite en grande partie dans le local de la Société des Fonds Publics. elle a été achevée à la bourse. Les affaires ont été très calmes, sans qu'il y ait baisse dans les cours. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 3/4 A. 4 p. c. 95; Société Générale titres en nom fl. 855 A., certificats au porteur émission de Paris 1700; Société de Mutualité 1177 50 (117 5/4); Banque de Belgique 1415 (141 1/2) A.; Actions-Réunies 1027 50 (102 5/4) A. demandées; Canal de la Sambre à l'Oise 1140 (114) P.; Société Nationale 1500 (150) P.; Société de Commerce 1520 (152); Chemin de fer: Sambre et Meuse 95 (475) P., Cologne 1005 A.; 1007 1/2 P. Emprunt de la ville 99 P.

L'actif espagnol d'abord poussé assez vivement par suite de la hausse de Paris annoncée à l'ouverture de la bourse, est redevenu plus calme sur les doutes élevés à l'égard de la véracité de la seule cote connue. On a fait 22 1/16 et on ferme 22 P. La malle de Paris était très retardée, et les pigeons venus de Mons n'apportant point de cours officiel, il a été impossible de vérifier les chiffres publiés. Toutefois on croit à la hausse. Marché aux huiles absolument sans affaires.

**LIÈGE, LE 6 JUILLET.**

**HOUILLÈRE DE L'ESPERANCE A SERAING.**

Hier, 5 juillet, a eu lieu à Seraing une cérémonie intéressante, ayant pour objet les récompenses accordées par le gouvernement et par la Société de l'Espérance, à ceux qui s'étaient le plus distingués lors du malheur arrivé à la fin du mois dernier.

M. le gouverneur de la province, M. le commissaire de district, M. l'ingénieur en chef des mines, Devaux, MM. les ingénieurs Muselaer et Wellekens, MM. le bourgmestre et échevins de la commune de Seraing, M. de Collard et nombre d'autres personnes notables s'étaient réunies à la houillère.

Là, se trouvaient déjà M. de Brouckère, directeur de la Banque de Belgique et président de la Société anonyme de l'Espérance, ainsi que ses collègues, MM. les administrateurs John Cockerill, Ch. Visschers, Marcellis, et M. Jacques Behr, administrateur de la Société des Hauts-Fourneaux d'Ougrée. Là se trouvait aussi une grande affluence d'ouvriers appartenant autant à l'établissement de l'Espérance qu'aux établissements voisins.

Vers onze heures du matin, M. le gouverneur et son cortège sont venus prendre place au milieu de cette foule.

M. Marcellis, au nom de ses collègues, a pris la parole, et a prononcé le discours suivant :

« Ouvriers mineurs, le malheur qui vous a frappés le 22 juin dernier, a ému toute la Belgique. De toutes les provinces il nous est parvenu des preuves du vif intérêt qu'on vous porte. La classe laborieuse comprend aujourd'hui qu'elle n'est qu'une grande famille, et que dans cette famille les ouvriers mineurs occupent l'un des rangs les plus distingués, peut-être le premier. Vous le savez, votre administration tant que la catastrophe a été récente, n'a été occupée que des soins que réclamait la vie des hommes, et du soulagement des blessés.

« Depuis, elle a rempli convenablement un triste devoir en célébrant avec vous les obsèques de ceux qu'il ne lui a pas été possible de sauver. Aujourd'hui sa tâche est plus douce : c'est de la récompense de ceux qui se sont signalés dans ce funeste événement qu'elle va s'occuper.

« Le gouvernement est venu à notre secours; il a accordé à trois d'entre vous cette croix distinctive, qui brille d'autant plus qu'elle paraît descendre vers des classes moins aisées, parce qu'on a plus de garantie que la faveur n'est pour rien dans le brevet. M. le gouverneur est venu lui-même pour la remettre à ceux qu'ont désignés les différents rapports et l'opinion générale. A dix-huit autres ouvriers, dont trois des houillères voisines, la société accorde des récompenses pécuniaires, comme expression de notre vive reconnaissance, mais avec la mesure que nous imposent les longs secours que nous réservons aux parents des victimes.

« Une récompense était bien due à votre maître ouvrier, le sieur Joseph Bourlard, pour le zèle et le sang-froid qu'il a montré depuis l'instant où il est arrivé au lieu du désastre. Certes, lui aussi serait descendu des premiers s'il se fut trouvé sur la place. Quatre fois, il s'est fait transporter au fond de nos travaux dans la nuit du malheur et dans la journée suivante. Une récompense pécuniaire lui sera décernée.

« Après les récompenses, les éloges sont une dette que nous acquitons aussi avec plaisir.

« Les premiers éloges sont pour vous, ouvriers mineurs, qui avez tenu une conduite si exemplaire pendant ces déplorables circonstances. Résignés dans toutes vos douleurs, vous n'avez point un instant oublié la soumission due à vos chefs; toujours leur voix a été respectée, et jamais votre courage n'a fait défaut. Vous n'avez point ajouté au malheur de l'explosion celui de l'insubordination ou d'une crainte exagérée: vous ne connaissez point la crainte.

« Des éloges sont dus à M. Jacques Behr, administrateur du charbonnage et hauts-fourneaux d'Ougrée, lequel à deux heures du matin, dans la nuit du 22 au 23 juin avait déjà répondu à notre appel, et déjà se trouvait à la houillère, où il est descendu immédiatement avec le sieur Bourlard lors de sa deuxième descente. Depuis il n'a cessé de nous aider avec empressement de ses conseils et de son activité.

de l'entretien que le prince royal avait eu avec M. Fr..., en mentionnant la conversation de l'empereur Napoléon avec le général suédois Skjöldebrand, fait prisonnier en se rendant, chargé des dépêches du prince royal de Suède, au quartier-général de l'empereur Alexandre. Cet officier-général, parti de Liège le 19 mars, tomba au pouvoir des Français peu de jours après, et, à la suite d'une infinité de vicissitudes, fut conduit devant l'empereur Napoléon, à St-Dizier.

« Général, dit l'empereur à M. de Skjöldebrand, d'un air très-gracieux et avec le plus grand calme, je suis bien fâché du désagrément qui vous est arrivé; mais j'espère qu'on ne vous a pas maltraité personnellement.

« Non, sire. Il y a eu pourtant des moments où je m'y attendais, et j'ai échappé belle.

« J'en suis bien aise; mais on vous a pris vos effets.

« Lorsqu'on est fait prisonnier, sire, on perd ses effets; il faut s'en consoler.

« Mais dites-moi qui vous les a pris; seraient-ce des paysans?

« Ils ont pris peu de chose, parce qu'il est survenu des troupes.

« Et bien! j'espère que les troupes ne vous ont pas pillé?

« Bien au contraire, elles m'ont protégé, et le chef du détachement s'est conduit noblement.

« Bon; mais qui vous a donc enlevé vos effets, car il ne vous reste rien?

« Le général suédois hésitait à répondre; Napoléon reprit :

« Dites, dites, monsieur; je veux savoir qui vous a pillé.

« Puisque V. M. m'ordonne de parler, je dois lui dire que c'est le général... qui a fait transporter chez lui mes malles et tout ce qu'il y avait dans ma voiture en arrivant à Chaumont.

« Je n'aime pas cela, dit l'empereur en fronçant le sourcil et d'un ton courroucé; je vais ordonner qu'on fasse les perquisitions les plus sévères et tout vous sera rendu jusqu'aux plus petits objets.

« Puis, après quelques autres questions sans importance, l'empereur, prenant un ton moitié sévère, moitié affectueux, dit au général :

« Mais votre prince royal, pourquoi m'a-t-il fait tant de mal?... car personne au monde ne m'en a fait autant; sans lui, croyez-vous que je serais ici? En ce moment, je serais encore au nord de l'Allemagne, et plus loin... C'est moi qui vous le dis, et vous pouvez m'en croire.

« Le général allait répondre que l'obstination de Gustave IV à continuer la guerre contre la France, après le traité de Tilsit, ayant été la principale et même l'unique cause de sa déchéance, la Suède s'était flattée

« Des éloges sont dus aux hommes de l'art, à MM. Péterman et Villégia qui, dès le commencement de la nuit sont accourus à la houillère, et ont donné les premiers soins aux blessés.

« A MM. de Lavacherie et Vollem, qui, au premier appel, sont venus de la ville, en nous apportant le tribut de leur zèle et de leurs profondes connaissances.

« Des éloges sont dus aux ministres du culte, à M. le curé Lagasse et à M. Verlainne, son vicaire; eux aussi se sont rendus à notre première invitation. M. le curé Lagasse s'est offert à descendre dans nos travaux.

« Des éloges distingués sont dus à MM. les ingénieurs des mines Devaux, Gernaert et Muselaer, mais déjà les journaux ont été les interprètes de notre pensée.

« Des éloges sont dus aux autorités locales qui constamment ont été sur les lieux, qui nous ont assistés de toute leur influence, et notamment à M. le bourgmestre Nihoul, que nos yeux ont souvent rencontré sur les lieux du désastre, et à la cérémonie des obsèques.

« Enfin, nous exprimons avec sincérité et avec effusion notre reconnaissance de la protection bienveillante que nous ont accordée dans ce jour si pénible M. le gouverneur, M. le commissaire de district, M. le procureur du roi et les chefs de la force publique, MM. les officiers de la gendarmerie. Partout nous eussions trouvé un puissant appui; mais la sagesse et la moralité de la classe ouvrière ont rendu ce recours inutile. Nous finirons, MM., par un acte de profonde justice: notre directeur, M. Plumet, a eu le chagrin de se trouver absent, par une circonstance toute exceptionnelle, n'ayant pu être rencontré par nos émissaires, il est accouru aussitôt qu'il a reçu les premières nouvelles. Immédiatement il s'est fait descendre, et il est venu nous retrouver dans le fond de la bure. Depuis ce moment il n'a point discontinué de guider les recherches les plus périlleuses, et c'est lui qui s'est avancé le plus près du point de départ de l'explosion. Nous affirmons que nous avons la pleine confiance que s'il se fut trouvé à Seraing au moment du coup de feu, il eût fait partie de la première descente. Son assiduité à visiter tous nos travaux dans leurs moindres détails ne nous permet pas de former à cet égard le plus léger doute.

Lecture a été donnée ensuite de l'arrêté royal du 5 juillet conférant la dignité de chevalier de l'ordre civil de Léopold :

1° Au sieur Boulanger, Joseph, maître ouvrier de nuit à la houillère de Hinchamps, dépendant du charbonnage de l'Espérance, à Seraing;

2° Au sieur Dumont, Henri, marqueur de nuit à la même houillère;

3° Au sieur Massin, Michel, chef de faille à la même houillère;

M. le gouverneur de la province leur a adressé l'allocution suivante :

« Messieurs, S. M. le roi des Belges, toujours empressé de secourir le malheur et de récompenser la vertu, touché des preuves de courage dont vous avez donné l'exemple en affrontant des dangers imminents pour secourir vos frères, dans la fatale catastrophe qui vient de faire tant de victimes, a daigné vous conférer le titre de chevaliers de son ordre, et m'a chargé de l'honorable mission de vous en remettre les insignes.

« Cette étoile, messieurs, qui brillera sur votre poitrine, attestera les faits signalés qui vous l'ont méritée, et sera un puissant motif d'encouragement pour les compagnons de vos travaux.

« Bonneur au courage et au dévouement généreux !!

« Bonneur au souverain qui sait récompenser dignement la vertu et le mérite dans tous les rangs et dans toutes les classes de la population !!

Cette allocution a paru faire une vive impression sur l'auditoire.

Précédant ensuite à la distribution des récompenses pécuniaires, M. De Brouckère a remis de la part de la Société, avec quelques mots de bienveillance et d'encouragement :

- Au sieur Bourlard, maître-ouvrier fr. 250
- Au sieur Mathieu Massin, maif.-ouv. de nuit. 150
- Au sieur Gilles Noirotx, sous maif.-ouv., 100
- Au sieur Naive, palfremer du fond, 50
- Au sieur Petit, forgeron, 50
- Au sieur Leruitte, ouvrier de la houillère de M. Cockerill, 50
- Au sieur Monchamps, 50
- Au sieur Olivier Joseph, 50
- Au sieur Gilles Martin, 50
- Au sieur P.-J. Manouvrier, 20
- Au sieur Damiens Culot, 20
- Au sieur Henri Lembin, 20
- Au sieur Joseph D'Heure, 20
- Au sieur Joseph Depas, 20
- Au sieur P.-J. Dewance, 20
- Au sieur Joseph Lizin, 20
- Au sieur Nicolas, ouvrier de M. Cockerill, 20
- Au sieur Courat, de M. Cockerill, 20

Après cette cérémonie de gratitude, la foule s'est dissipée avec une émotion visible, et, peu de temps après, elle avait repris avec activité ses travaux ordinaires.

Au moment du départ, la lettre suivante a été remise à

que l'empereur ne regarderait plus cette nation que comme amie et se montrerait disposé à la soutenir; qu'elle avait donc été cruellement déçue en voyant sa majesté permettre aux Russes d'évacuer la Finlande, et ses propres troupes s'emparer de la Poméranie.... Mais tandis que le général se disposait à parler, le regard de Napoléon, qui pénétrait jusqu'au fond de l'âme, était fixé sur le Suédois, et, jugeant par sa contenance de ce qu'il allait ajouter, sa majesté ne lui en laissa pas le temps, et reprit :

« Lorsque votre prince a été élu, il était en ma puissance; j'aurais pu l'empêcher de partir... Au contraire, j'ai vu son élévation avec le plus grand plaisir; j'y aurais contribué s'il l'eût fallu; mais il a été élu de la manière la plus glorieuse du monde, par le vœu d'un peuple libre, et sans la moindre impulsion étrangère... Maintenant, ajouta l'empereur d'un ton pathétique, veut-il venir aider à ravager cette belle France qui l'a vu naître, venir voir nos champs dévastés, nos moissons, nos villages incendiés, nos femmes, nos filles violées? Peut-il avoir un cœur qui soutient l'horreur de ce spectacle?

« Sire, répondit le général, je ne ne connais pas les intentions du prince royal, mais...

« Et l'empereur, devinant apparemment la suite de ce mais, interrompit Skjöldebrand, et dit en élevant la voix :

« Ne sait-il pas que la France et la Suède sont des alliées naturelles? Nous pouvons nous faire mutuellement beaucoup de bien et point de mal. Ouvrez la carte, voyez notre situation géographique; ouvrez l'histoire, songez à cette époque où notre Oxenskiern vint voir Richelieu à Paris, et où ces deux grands hommes décidèrent du sort de l'Europe.

Napoléon reproduisit ensuite tout ce que le prince royal lui avait dit autrefois, si vaillamment, des avantages réciproques d'une alliance entre la France et la Suède.

« Il parlait, a rapporté le général suédois, avec une éloquence qui me pénétrait d'admiration. Enfin, voyant qu'il ne voulait pas absolument avoir de réponse, et qu'il était inutile de l'irriter par des reproches, tandis que je me trouvais en sa puissance, je lui dis :

« Sire, il faut que je me tienne en garde contre les séductions de vos discours; votre majesté pourrait me faire oublier que nous sommes ses ennemis, et il est de mon devoir de m'en souvenir.

« Alors il me prit amicalement une touffe de cheveux, et reprit d'un air très-gracieux :

« Ecoutez, je vais vous parler sans détour. Lorsque je suis rentré en

M. le gouverneur de la province, par M. De Brouckère, au nom de la société :

« Monsieur le gouverneur,

« Jusqu'ici les secours n'ont pas fait faute aux familles des victimes du malheureux événement du 22 juin; la journée de travail, c'est-à-dire le salaire brut des morts, a été payé et continuera à l'être pendant trois quinzaines, à leurs familles comme s'ils étaient vivants. Des services d'un autre genre leur ont été aussi prodigués, et nous avons la conscience de n'avoir négligé aucun moyen de consolation. Vous-même, en récompensant, au nom du roi, le courage et le dévouement de quelques-uns, vous venez de verser un nouveau baume sur bien des blessures; car ici tous se tiennent, tous pleurent des parents, des compagnons, et le bien qui arrive à l'un se reporte sur tous.

« Mais, M. le gouverneur, il reste encore une tâche à remplir, celle d'assurer, autant que possible, l'avenir de malheureuses veuves et d'enfants en bas âge. Le roi, son gouvernement, Bruxelles, Liège, Spa, le Hainaut, le pays entier, a compati à l'événement désastreux du 22 juin et a voulu venir en aide au malheureux qu'il a fait.

« Il s'agit donc de rassembler les secours épars et d'en assurer une sage distribution. Nous-mêmes après avoir décerné des récompenses pécuniaires à ceux qui se sont distingués, nous n'attendons que le moment opportun pour contribuer à soulager des souffrances prolongées.

« En conséquence, nous venons vous prier d'instaurer une commission de secours, et nous croyons qu'elle serait convenablement composée du commissaire du district, de l'ingénieur en chef des mines, de l'administrateur gérant de la société, des bourgmestre et curé de la commune de Seraing, M. Duvivé, ingénieur de la société, pourrait remplir les fonctions de secrétaire de la commission.

Nous avons l'honneur, M. le gouverneur, de vous offrir l'expression de notre haute considération.

Le conseil d'administration de la société de l'Espérance, (Signés) : DE BROUCKÈRE, président; JOHN COCKERILL, Ch. MARCELLIS, Ch. VISSCHERS.

M. le ministre d'Huart vient de nommer une commission spéciale de finances, chargée de présenter un travail sur la dette à charge de la Belgique, et sur les innombrables questions que doit soulever à ce sujet l'acceptation des 24 articles.

Elle se compose de :

MM. le ministre des finances qui s'en est réservé la présidence. Dumortier, représentant.

Ch. de Brouckère, directeur de la Banque de Belgique. Fallon, président du conseil des mines.

Et Dejardin, secrétaire général.

Cette commission à laquelle est confiée la défense de si puissants intérêts nationaux, s'est mise immédiatement à l'œuvre, et l'on doit attendre beaucoup des lumières et du patriotisme de ses membres.

Jusqu'à présent les actes de l'état-civil, qui ont pour but de constater les naissances, les mariages et les décès, étaient entièrement écrits de la main des officiers publics chargés de la tenue de ces registres. Aujourd'hui on voudrait changer ce mode, et on propose d'étendre à toutes les communes de cette province, la mesure déjà adoptée à Liège de se servir, pour ces actes, de formules imprimées, sur lesquelles l'officier de l'état-civil n'aurait qu'à inscrire le nom des personnes, celui des témoins, la date et d'autres circonstances particulières à l'acte qu'il s'agit de rédiger. Cette proposition est en ce moment soumise à l'avis de M. le procureur-général.

Nous pensons, nous, qu'il serait dangereux d'étendre ce mode. La rédaction par écrit de l'acte entier nous semble offrir contre les altérations et les interprétations frauduleuses, une garantie qui disparaîtrait en partie, si la formule était imprimée. Aujourd'hui, il est presque impossible de contrefaire intégralement un acte de cette espèce; l'écriture, malgré les précautions les plus minutieuses, se dément. Elle varie souvent à chaque ligne, à chaque phrase. Mais si l'on permet de substituer l'impression à l'écriture, la falsification devient beaucoup plus facile. On changera le nom des personnes, les dates, et il sera impossible de trouver, dans l'acte même, un terme de comparaison entre l'écriture de l'officier civil et l'écriture du faussaire. Il faudra recourir à des preuves intrinsèques pour constater le faux. Chacun d'ailleurs pourrait se procurer, sans difficulté, des modèles imprimés, en tout semblables à ceux dont se serviraient les officiers de l'état-civil, et les faux deviendraient d'autant plus fréquents que la perpétration en aurait été rendue plus facile.

Nous appelons, sur ces réflexions, toute l'attention de M. le procureur-général et de la députation des états.

**EXPOSÉ DE LA SITUATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.**

(2<sup>me</sup> article.)

Nous avons analysé dans notre numéro d'avant-hier quel-

France, tout était contre moi; savez-vous ce qui m'a rendu la nation? ce sont les horreurs commises par les cosaques et par d'autres qui ne valent pas beaucoup mieux... Vous avez vu l'esprit qui régnait où vous avez été pris... Eh bien! le même jour, à la même heure, toute la France se soulevait, et je n'ai jamais été plus fort qu'en ce moment.

C'était le 27 mars que l'empereur parlait ainsi; le 31 son trône s'écroulait, et cependant il tint assurément à peu de chose qu'il n'ait eu raison.

Revenant encore sur le prince royal, Napoléon demanda au général s'il était aimé en Suède.

« Sire, il est adoré de la nation et de l'armée.

« Ce n'est pas ce qu'on m'avait dit.

« On vous a donc trompé, sire.

« Enfin, général, dit Napoléon, comme pour annoncer au Suédois son congé, vous n'avez pas été pris les armes à la main, mais comme voyageur, comme personne diplomatique; il ne serait pas généreux de profiter d'une méprise. Vous pouvez vous regarder ici comme libre et être ami. A la première occasion, je vous enverrai aux avant-postes autrichiens. Adieu, général... mais dites au prince royal qu'il doit se souvenir qu'il est né Français.

« Nous avons lieu de nous flatter, sire, qu'il est tout-à-fait Suédois.

« Au moment où Skjöldebrand s'inclinait pour sortir, l'empereur répéta ce qu'il venait de dire, et lorsque cet officier touchait le seuil, sa majesté lui cria une troisième fois :

« Dites au prince royal qu'il se souvienne qu'il est né Français.... Adieu, général.

« En rapportant dans la suite cet entretien à Charles XIV, M. de Skjöldebrand ajouta :

« Je sortis étonné moi-même de me trouver profondément ému et agité; il y avait en effet de quoi s'étonner qu'un homme d'une taille au dessous de la moyenne, sans aucun trait imposant, simplement vêtu d'un vieux uniforme de chasseurs, et sans être entouré, pour le moment, de rien qui rappelât sa grandeur, eût cependant jusqu'à ce point le pouvoir de remuer le cœur humain. Il m'avait moins frappé lorsqu'en 1810 je lui fus présenté, à Paris, au milieu de sa cour et de toute la pompe impériale. C'est qu'alors tout cet éclat me cachait le grand homme, et que maintenant je l'avais vu employant ses facultés pour m'inspirer les sentiments qu'il voulait que j'emportasse de cet entretien... Assurément Napoléon était le plus habile acteur de son empire... »

ques griefs que la députation provinciale articule contre des fonctionnaires. Nous continuons.

Cette autorité se plaint encore des entraves qu'éprouve la marche des affaires dans quelques communes rurales par l'incapacité notoire du bourgmestre; il est fâcheux, ajoute-t-elle, que l'on n'ait pas prévu ce mal en faisant de meilleurs choix, et il est plus que temps d'aviser aux moyens d'y porter remède.

M. l'ingénieur en chef des mines est accusé de retard dans l'expédition des desseins relatifs aux demandes en concession de mines.

Voici ce qui le concerne :

« Il ne nous a pas fait parvenir un seul rapport; il est vrai qu'il y a beaucoup de demandes en concurrence dont l'instruction n'offre pas le même degré d'avancement, et qu'il est cependant convenable de traiter simultanément; cette circonstance peut, jusqu'à un certain point, expliquer le retard, qui, nous l'espérons du moins, ne se prolongera plus. »

M. l'ingénieur en chef n'a pas présenté les devis et détails estimatifs des travaux qu'il conviendrait d'exécuter pour la restauration du palais de justice. L'année dernière, le ministre de la justice lui en avait fait la demande.

L'administration de la ville de Liège n'a pas encore procédé à la réorganisation de la garde civique.

Nous allons maintenant signaler les éloges que la députation accorde à des corps ou à des fonctionnaires.

M. le ministre des finances a sanctionné deux décisions prises par la députation en matière de contribution foncière et des patentes, et ce, contrairement à l'avis de l'administration des contributions dans la province.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a fini par sanctionner la publicité des séances pour les affaires de milice et de garde civique.

La comptabilité des villes de Liège, Verviers et Huy est bien tenue.

Voici ce que l'exposé dit à cet égard de la première de ces villes :

« Elle a continué régulièrement l'amortissement de la dette constituée et de divers emprunts, et elle a voté des fonds pour le remboursement d'avances faites par le gouvernement dans le principe de la révolution.

« Cette exactitude que la ville de Liège met à remplir ses engagements garantit la durée de son crédit, et fait espérer qu'elle trouvera facilement les moyens d'exécuter les vastes projets qu'elle a conçus. »

Les dames qui composent les sociétés maternelles de Liège et de Verviers mettent la plus louable sollicitude à remplir la mission qu'elles se sont imposée.

L'administration des monts de piété de Liège et de Verviers marche avec régularité.

L'université, grâce au mérite et aux soins de la plupart des professeurs, continue à répondre, d'une manière satisfaisante, à sa haute distinction.

M. le ministre de l'intérieur a érigé une chaire pour l'enseignement de langues orientales; il a également accueilli la demande du conseil provincial d'établir à l'université un atelier de constructions de machines et d'ouvrir des cours d'agriculture et d'économie forestière.

Les efforts des diverses villes pour soutenir l'enseignement primaire et moyen sont l'objet des éloges de l'autorité provinciale.

La société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, le conservatoire de musique, l'académie des beaux-arts ont des titres à la reconnaissance publique.

La députation ne saurait trop se louer du zèle et de l'assiduité que l'archiviste et son adjoint (MM. Polain et Schombrodt) mettent à s'acquitter de leur tâche.

Elle félicite les administrations de Liège et de Verviers d'avoir procédé à la réorganisation de la garde civique, et se loue de l'activité et du zèle que déploie la gendarmerie pour le maintien de l'ordre.

Dans notre prochain article, nous indiquerons les propositions que la députation fait au conseil.

MM. le professeur Orren, Vanderstraeten, le professeur Voltem, Dozin, Janné et Deirooz, membres de la Société d'Horticulture, se sont rendus chez M. Jamme, leur président, pour lui exprimer leurs sentiments de gratitude et le prier de conserver la présidence de la Société.

Ces Messieurs ont remis à M. Jamme, au nom de la Société d'Horticulture un immense bouquet, de la plus grande beauté, et dû à la patience et au bon goût de M. Dozin.

Ce bouquet, qui peut avoir six pieds de haut, a pour tige un oranger en feuilles et en fleurs; les branches de cet arbuste sont ornées d'une quantité de fleurs magnifiques; le milieu, dans le sens circulaire, n'est point garni de fleurs étrangères; de sorte que les feuilles et les fleurs de l'oranger, restées visibles, représentent une belle couronne.

M. Jamme s'est montré on ne peut plus sensible à cette démarche flatteuse, et restera président de la Société d'Horticulture.

Nous apprenons que M. l'ingénieur Grotaers a définitivement accepté les fonctions qui lui ont été conférées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet. Il prendra aujourd'hui la direction des ateliers de Malines et établira, paraît-il, son domicile à la station même.

La Bibliothèque royale de Paris a fait faire le buste du vénérable Van Praet. Elle en a adressé un exemplaire à la ville de Bruges, par l'entremise de M. Jules Van Praet, qui représente si bien les nobles qualités et l'esprit de son oncle. Un autre exemplaire sera offert à la Bibliothèque royale.

Le *Moniteur* publie la liste des citoyens qui, ayant l'âge de 40 ans et payant le cens de 2.116 fr. 40 centimes (H. P.-B. 1.000), sont éligibles au sénat dans toutes les provinces. La province d'Anvers compte 44 éligibles; Brabant 81; Flandre-Occidentale 50; Flandre-Orientale 122; Hainaut 50; Liège 26; Limbourg 14; Luxembourg néant; Namur 28.

M. Duponchel, directeur du théâtre de l'Opéra, se trouvait il y a quelques jours à Bruxelles. Il a chargé un de nos

meilleurs artistes à dessiner les costumes des corps de métiers qu'on voit dans les tableaux de notre Musée, qui représentent les processions d'autrefois. Il paraît que M. Duponchel se propose de faire figurer des costumes de ce genre dans un grand opéra de M. Auber intitulé la *Sœur des Fées*, qui sera représenté dans quelques mois à Paris et dont le troisième acte reproduira une fête de la Flandre.

— Avant-hier vers midi et demi, la diligence Van Gend, venant de Namur et accroché à un phaéton qui stationnait au bureau de l'octroi du Val-Benoit; l'élégante et légère voiture a été fracassée par la lourde patache qui a continué sa route sans paraître s'inquiéter du dégât qu'elle venait de causer. Plainte a été portée à l'autorité.

— Avant-hier, deux carrosses appartenant à des voyageurs anglais, sont arrivés à Ans par le chemin de fer; ils avaient été chargés à Anvers sur deux waggons, appropriés à cet usage. On dit que le transport de ces deux voitures d'Anvers à Ans a coûté 160 francs.

— On lit dans le *Nouvelliste de Verviers* :

Nous avons reçu de diverses communes du canton de Herve des renseignements sur la tournée que vient de faire dans ce canton Mgr. l'évêque. Il en résulte que le prélat a été accueilli partout par des manifestations nombreuses de joie et de respect. L'évêque quitte aujourd'hui Herve pour retourner à Liège.

— On lit dans le *Courrier Belge* :

Un savant belge vient d'inventer un moyen de porter des dépêches, et même de faire le service des postes entre Douvres et Calais, pour tous les temps, en 20 ou 30 minutes. Nous ajouterons que ce moyen nous semble sûr et infaillible; nous espérons pouvoir le publier dans un de nos prochains numéros.

— On écrit des bords du Mein, en date du 27 juin : On regarde comme très-probable, dans les cercles politiques de Francfort, que la confédération germanique aura, au besoin, recours à la force des armes pour l'entière exécution du traité du 15 novembre 1851, et qu'elle enverra des troupes prendre possession des parties du Luxembourg et du Limbourg qui tombent en partage à la Hollande. On y emploierait, à ce qu'on apprend, non des troupes prussiennes, mais des contingents de Bavière et des 8<sup>me</sup>. et 9<sup>me</sup>. corps d'armée. On aurait déjà invité quelques gouvernements de la confédération à prendre des mesures pour la marche de leurs troupes, et l'on y ajoute qu'on ne prendra une décision définitive à cet égard, qu'après la réunion de monarches et de ministres qui doit avoir lieu d'abord en Bohême et puis au Johannis-Berg.

(Journal de La Haye.)

La GAZETTE DE HANOVRE du 30 juin publie le reserit royal qui ordonne la prorogation de l'assemblée des états. Ce reserit daté d'Osnabruck, le 27 juin, porte simplement : QUE S. M. A TROUVÉ BON DE PROROGER SES FIDÈLES ÉTATS-GÉNÉRAUX JUSQU'À DISPOSITION ULTÉRIEURE.

Le roi a quitté Osnabruck, le 28 juin, pour se rendre à Lingen.

#### CONSEIL PROVINCIAL.

SÉANCE DU 5 JUILLET. — PRÉSIDENCE DE M. NAGELMACKERS.

La séance s'ouvre à midi et demi. — Absens : MM. Dumont, Francotte et Gouvy. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Un de MM. les secrétaires donne connaissance au conseil des pièces qui ont été déposées sur le bureau; ce sont 1<sup>o</sup> une proposition faite par M. Destriveaux, appuyée par MM. David et Delfosse, tendant à remédier aux longueurs qu'entraîne chaque année l'exécution de l'art. 41 du règlement d'ordre intérieur. D'après cet article, le conseil se répartit en 5 commissions, et c'est le conseil lui-même qui, par voie d'élection, compose ces commissions. Le projet de M. Destriveaux tend à charger une commission spéciale de cette répartition.

Cette proposition, prise en considération, est renvoyée à l'examen de la 5<sup>e</sup> commission.

2<sup>o</sup> Une proposition de M. Ed. Dubois, appuyée par MM. de Potesta et Ernst. Il existe encore, dans la province, un grand nombre de communes, où la fermeture des cabarets n'est soumise à aucun règlement. M. Dubois propose de porter sur cette matière une règle uniforme et obligatoire pour toutes les communes rurales, d'après laquelle tous les cabarets devraient être fermés après 9 heures pendant les mois d'hiver et après 10 heures pendant les mois d'été, sous peine d'une amende de 5 à 15 francs. Le projet comprend encore plusieurs autres dispositions qu'il nous est impossible de transcrire à la seule lecture qui en est donnée. Prise en considération et envoi à la 5<sup>e</sup> commission.

Les diverses commissions se sont réunies et ont choisi leur président et leur secrétaire.

La 1<sup>re</sup> commission a choisi pour président M. de Potesta, et pour secrétaire M. Lekeu. — 2<sup>e</sup> commission : président, M. Arnoldy; secrétaire, M. de Tornaco. — 3<sup>e</sup> commission : président, M. Davignon; secrétaire, M. Deliège. — 4<sup>e</sup> commission : président, M. David; secrétaire, M. Gilain. — 5<sup>e</sup> commission : président, M. Richard-Lamarque; secrétaire, M. Closset-Wouters.

M. de Tornaco demande que, conformément à ce qui avait été fait l'année précédente, une commission spéciale soit nommée pour examiner la demande des réparations à l'évêché. Cette commission est aussitôt nommée; elle se compose de MM. de Potesta, Nicolaï, Cloes, de Give et Deliège.

M. de Berlaymont demande à pouvoir déposer sur le bureau, pour être jointe au dossier qui la concerne, une pétition adressée le 12 juillet 1857, au conseil provincial par la société de l'Embleve, tendante à obtenir une indemnité de 80.000 fr. — Cette pièce se trouvait isolément sur le bureau de la 5<sup>e</sup> commission. — Accordé.

M. Delexhy, au nom de la 4<sup>e</sup> commission, fait un rapport sur la demande de la commune de Fraipont, ayant pour objet l'établissement d'une foire annuelle. Le conseil, adoptant les conclusions du rapport, émet un avis favorable à la demande.

M. Neef, au nom de la même commission, fait un rapport sur deux demandes analogues formées par les communes de Polleur et Harzé. — Les conclusions du rapport, tendantes à ce que l'on fasse droit à ces demandes, sont admises par le conseil.

M. le gouverneur de la province prend la parole et fait connaître au conseil que, cédant au désir de la section centrale de la chambre des représentants, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères lui a transmis le projet de loi sur les chemins vicinaux, afin que ce travail soit soumis au conseil, et que celui-ci fasse connaître les observations qu'il croirait devoir y faire.

M. le président propose de renvoyer cet objet à la 5<sup>e</sup> commission, chargée des routes, etc.

M. de Berlaymont pense que vu la grande importance de cet objet, il conviendrait de le soumettre à l'examen d'une commission spéciale qui serait, autant que possible, composée de membres de tous les cantons de la province; l'honorable membre pense que les usages diffèrent extrêmement entre la rive droite et la rive gauche de la Meuse et que l'on doit consulter des membres de chacune de ces localités.

M. Davignon dit que la commission se réunissant à la 5<sup>e</sup>; il devient inutile de nommer une commission spéciale, que les membres nombreux qui composent ces deux commissions sont plus que suffisants pour bien examiner le projet de loi.

Le conseil, consulté sur la question de savoir s'il y aura une commission spéciale pour l'examen du projet de loi sur les chemins vicinaux, décide négativement et ordonne que cet objet sera renvoyé à la 5<sup>e</sup> commission.

La séance est levée à deux heures.

THÉÂTRE. — La troupe de Mme. Corrège a fait hier une sorte de miracle; par une température étouffante, elle est parvenue à attirer la foule au théâtre; la salle était pleine, ou peu s'en faut. Les amateurs du drame n'ont eu qu'à se louer de leur empressement. Mme. Volnys, dans le rôle de *Marie*, s'est montrée actrice accomplie; elle a ému, touché ses auditeurs; elle a fait couler les larmes de tous les yeux, et captivé l'attention à un tel point que le public pleurait et joubiait d'applaudir. — Mme. Volnys a été parfaitement secondée par tous ses camarades, et par M. Lamarre surtout, qui a joué le rôle peu brillant de Forestier, avec un naturel et une vérité dont le public s'est montré juste appréciateur, en lui prodiguant de vifs applaudissements.

Il est impossible de montrer plus de galté et d'aisance que ne l'ont fait MM. Varlet et Gaston, dans le vaudeville *Être aimé ou mourir*. Mme. Volnys y a trouvé l'occasion de nous prouver la variété de son talent, et dans toute la salle, comme dans l'expression de sa figure, le rire a promptement succédé aux larmes.

Il serait injuste de ne pas signaler aussi avec éloge, Mmes. Delvil et Simon, MM. Volnis et notre Armand, qui ont dû prendre leur bonne part dans les applaudissements dont la salle a retenti pendant toute la soirée.

Cette représentation devait être la dernière; mais un billet jeté sur la scène après la première pièce, a demandé une seconde représentation de la *Camaraderie*, jolie comédie de M. Scribe, que nous avons déjà vu représenter il y a deux jours, avec un succès de verve et de galté entraînant qui permet d'espérer pour la soirée d'aujourd'hui des spectateurs non moins nombreux qu'à celle d'hier.

Il existe une collection de dessins originaux, peints à l'aquarelle, par un célèbre graveur belge; c'est celle de M. Jos. de Meulemeester, né à Bruges, et décédé à Anvers, le 5 novembre 1856. Cette collection se compose de 52 dessins peints à Rome pendant l'espace de 12 années; ils reproduisent les tableaux qui ornent les voûtes du vatican et connus sous le nom de *galerie Raphaël*. Ces dessins ont déjà été exposés à Bruges et à Gand, et les journaux de ces villes en ont fait le plus grand éloge. M. L. Bauw, neveu et héritier de feu M. de Meulemeester, vient d'arriver en notre ville, dans l'intention d'exposer aux regards des amateurs cette précieuse collection. On peut la voir dès aujourd'hui à la salle St-André, moyennant une modique rétribution, et nous ne doutons pas qu'elle n'attire un bon nombre de visiteurs.

Ce que nous avons dit de la pommade de l'illustre Dupuytren se confirme chaque jour par les nombreux témoignages d'approbation que nous recevons des personnes qui en font usage pour arrêter la chute de la chevelure. (Voir aux Annonces.)

Par son utilité, par la nouveauté de son plan et par l'extrême modicité de son prix, la *Gazette spéciale Agricole et Vétérinaire* mérite d'attirer l'attention de tous les propriétaires. (Voir aux Annonces.)

#### A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

Dans un de vos derniers numéros, vous avez reproduit un article intitulé : « Bulletin industriel », signé par M. Jobard, et dans lequel ce dernier rend un compte exact et fort impartial de la découverte faite, il y a quelque temps, par un simple ouvrier belge, du moyen de laisser exploier les chaudières à vapeur sans danger; pour être juste jusqu'au bout, il me semble que M. Jobard aurait dû citer le nom de l'inventeur de ce procédé si important pour l'humanité, et sous le rapport de l'économie qu'il présente. Je crois donc devoir réparer cet oubli, sans doute involontaire, et dire que c'est moi qui ai obtenu, sous la date du 5 juillet 1857, un brevet de dix années pour cette invention. J'ai construit une machine de mon système à Grivegnée, près Liège, chez le sieur Hermand, où les industriels pourront l'examiner et se convaincre qu'elle présente une économie de plus de 50.000 francs sur les constructions en maçonnerie dont on peut se passer (1). Je regrette cependant de devoir terminer par relever un fait inexact contenu dans l'article de M. Jobard. Ce dernier se trompe lorsqu'il avance que je l'aurais autorisé à communiquer les plans de cette machine aux industriels qui désireraient l'examiner dans tous ses détails; il est bien vrai que M. Jobard est détenteur des plans, mais c'est en qualité de membre de la commission à laquelle ces plans et les pièces à l'appui ont été communiqués pour le concours de 50.000 fr., ouvert le 1<sup>er</sup> avril dernier, et je déclare n'en avoir nullement autorisé à les communiquer.

Agréés, etc. N. J. BROHÉE, de Frameries (Hainaut), maintenant résidant à Grivegnée.

(1) Je compte même prochainement faire exploier publiquement à Liège une chaudière; le jour de cette expérience sera annoncé ultérieurement.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

OUVRAGES NOUVEAUX PUBLIÉS PAR CETTE SOCIÉTÉ.

(Se trouvent chez H. DESSAIN, imp.-lib., place St.-Lambert.)

De l'éducation des filles, par Fénélon, prix	50 C <sup>mes</sup> .
Histoire d'un louis d'or, par M <sup>me</sup> Guizot,	50 id.
Notions élémentaires d'économie politique,	25 id.
2 <sup>e</sup> édition.	
Album moral, Vice et Vertu, douze sujets	frs. 2
lithographiés,	
Tableaux d'arpentage (avec un manuel),	90
Toiles cirées (sur rouleaux),	5 50
Compas avec bouts en fer,	4 75
Tés pour le dessin linéaire,	2 50
Double décimètre,	50
Equerre,	25
MM. les instituteurs jouissent d'une remise de dix %.	

VILLE DE LIÈGE.

Arrosement dans les Temps de Chaleur.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'art. 10 du règlement communal du 29 décembre 1855, portant :  
 « Dans les tems de chaleur et aussitôt que l'avertissement public en aura été donné, les habitants seront tenus d'arroser ou de faire arroser, dans les limites prescrites pour le balayage, la partie de la voie publique située devant leurs maisons ou propriétés. L'administration indique les heures d'arrosement. »  
 Informe les habitants qu'à partir de la publication du présent avis l'arrosement susdit devra avoir lieu chaque jour, à moins de pluie suffisante, savoir : le matin de 10 à 11 heures et l'après-dîner de 2 à 3 heures.  
 MM. les commissaires de police ont été chargés d'assurer l'exécution de cette obligation.  
 A l'Hôtel-de-Ville, le 29 juin 1858.  
 Le président, J.-J. TILMAN.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 3 JUILLET.

Naissances : 5 garç., 4 filles.

Mariages 12, savoir : Entre Jn. Jh. Delchef, armurier, faubourg Ste.-Marguerite, et Marie Diendoncée Sluse, journalière, au-sud dit faubourg. — Hubert Joseph Léonard, ouvrier, rue Bessonhez, et Anne Marie Detez, journalière, aux Tawes. — Bruno Francken, journalière, rue des Récolets, et Marie Catherine Joseph Nizel, rue Roture. — Jacques Marechal, couvreur en ardoises, Fond de l'Empereur, et Marie Joseph Lemoine, journalière, rue St.-Séverin. — Jean Pierre Pirotte, vannier, rue Longdoz, et Marie Catherine Josephine Drienne, sans profession, même rue. — Henri Dainef, tisserand, à Hodimont, et Pétron. Grusges, journalière, rue Entre-deux-Ponts. — Nicolas Joseph Bolland, tonnelier, sur le Mont, veuf de M. J. Jamolet, et Jeanne Severyns, sans profession, sur le Mont. — Servais Crochet, cordonnier, au faubourg Ste.-Marguerite et Jeanne Catherine Sellier, journalière, même faubourg. — Barthélemi Joseph Boulanger, garçon de table à Ferrière, et Anne Marie Vandoren, domestique, rue Féronstrée. — Jacq. Servais Léonard Dartois, sans profession, chaussée des Prés, et Angélie Josephine Deveux, sans profession, rue Puits en Sock. — Laurent Joseph Delooz, négociante, derrière Ste.-Catherine, et Florence Blairon, sans profession, porte St.-Léonard. — Ch. Ad. Jh. de Sauvage Yecour, sans profession, rue Hors-Château, et Emilie Josephine de Spirlet, sans profession, même rue.  
 Décès : 5 garç., 3 hommes, savoir :  
 Jn. Fumal, 79 ans, charretier, rue Grande-Bèche, veuf de Catherine Jamar. — Jn. Hub. Hilaire, âgé de 68 ans, menuisier, rue du Meri, époux en 2<sup>e</sup> noces d'Anne Catherine Demarteau. — Jh. Hobon, âgé de 45 ans, ouvrier tanneur, en Nassarue, époux de Marie Cath. Hubert.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 6 juillet, à la demande générale, la *Camaraderie*, comédie en 5 actes de M. Scribe.  
 Mme. Volnys remplira le rôle de Cesarine qu'elle a créé à Paris, et M. Volnys celui de Bernardet.  
 La première représentation de : *Yelva ou l'Orpheline Russe*, vaudev. Mme. Volnys remplira le rôle d'Yelva qu'elle a créé à Paris.

ANNONCES.

Le SAMEDI 7 Juillet 1858, à deux heures,  
 M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, Vendra aux Enchères en son étude, rue Féronstrée :  
 1<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Liège, devant la Boucherie, n. 870.  
 2<sup>o</sup> Et une AUTRE, garnie de Persiennes, rue Table de Pierre, n. 489.  
 La majeure partie du prix sera constitué en rente.  
 S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 862

LE 11 JUILLET 1858, A 11 HEURES,

IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

Située à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, n<sup>o</sup> 447, ayant une sortie rue des Ravets.  
 Elle est particulièrement propre à un rentier ou un homme de lettre. 912

POMMADE DU BON DUPUYTREN.

Ce cosmétique préparé par M. Mallard, pharmacien à Paris, d'après la formule de l'illustre chirurgien en chef de l'hôtel Dieu, est employé avec le plus grand succès pour arrêter LA CHUTE DE LA CHEVELURE, en favoriser le retour et prévenir sa décoloration, 2 fr. 50 c. le pot. Dépôt chez M. Decamps phar. rue de la Régence, à Liège. On trouve à la même pharmacie LA PATE TYLACÉENNE, pour la guérison des cors, et L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, phar. à Paris, spécifique pour la cure des maladies SECRÈTES

GAZETTE SPECIALE AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE.

MATIÈRES QUI SONT TRAITÉES DANS CETTE FEUILLE.

Agriculture; — Horticulture; — Fermes modèles; — Comices agricoles; — Société d'Agriculture; — Mercuriales des marchés de grains et bestiaux; — Mercuriales des denrées; — Voies de transports; — Cours des laines; — Méthodes d'engrais; — Culture annuelle, alterne et triennale; — Aménagement des bois; — Dessèchement des marais; — Étangs; — Pêche; — Chasse; — Sucreries; — Huileries; — Tanneries; — Culture du murier; — Vers à soie; — Abeilles; — Constructions rurales; — Établissement d'élevés de bestiaux; — Haras; — Compagnies financières et agricoles; — Compagnies d'assurances contre l'incendie, contre la grêle; — Compagnies d'assurances mutuelles sur la vie des Bestiaux; — Sciences vétérinaires; — Hygiène des animaux domestiques; — Écoles vétérinaires, etc.

Ce journal est utile aux Propriétaires, aux Fermiers, et généralement à toutes les personnes qui s'occupent de la culture des terres, qui spéculent sur ses produits ou qui élèvent des bestiaux.

PUBLICITÉ FRÉQUENTE. — Il paraît un numéro tous les JEUDIS.

BON MARCHÉ. — Le prix de l'abonnement pour une année est de NEUF francs.

Ce journal paraît depuis le 1<sup>er</sup> juin 1858, et les abonnements partent de cette époque.

On s'abonne à Paris, chez DUCESSE, imprimeur, quai des Grands-Augustins, 55.

Dans les départements et à l'étranger : chez tous les directeurs de poste, chez les principaux libraires, ou bien encore dans tous les bureaux des messageries. — On s'abonne également, en adressant par la poste à M. ROUSSELOT, caissier de la GAZETTE SPÉCIALE AGRICOLE ET VÉTÉRINAIRE, quai des Grands-Augustins, 55, un mandat sur la poste ou un bon payable à Paris.

NOTA. — On souscrit dans le même bureau à la GAZETTE SPÉCIALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DU CLERGE, paraissant tous les samedis. — Prix 9 frs. par an.

Compagnie générale D'ÉCLAIRAGE AU GAZ DE HOUILLE. CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'USINES, POUR LA FABRICATION DU GAZ, DU COKE ET DU BITUME HOFF-GREGORY ET COMP. A PARIS.

Tout concourt aujourd'hui à activer le développement de l'éclairage par le gaz de la houille, et à l'exemple de l'Angleterre, où, depuis le palais du roi jusqu'au plus modeste village, tout brûle de l'éclair de la nouvelle lumière, la France se montre enfin impatiente aujourd'hui de jouir d'une invention qui procure bien-être, propreté, sécurité, etc.  
 Le moment est arrivé pour hâter les progrès de cette industrie. Jusqu'à ce jour, le gaz à Paris, n'éclairait que les boutiques et les cafés, et en quelque sorte, comme un objet de luxe; apprécié aujourd'hui comme objet d'utilité et d'économie, on le rencontre dans les appartements, dans les ateliers, dans les fabriques, dans les collèges, dans les hôpitaux, et sa propagation sera d'autant plus grande qu'on est parvenu à l'épurer d'une manière plus parfaite: déjà le gaz des usines construites d'après le système de M. Gregory est admis dans les salons où il répand le plus vif éclat sans la moindre odeur.  
 Il n'est question ici, que du GAZ EXTRAIT DE LA HOUILLE ET COURANT DANS LES TUYAUX qu'il faut bien distinguer des différentes sortes de GAZ PORTÉS A DOMICILE, COMPRIMÉ OU NON COMPRIMÉ, que l'on s'efforce d'extraire de la résine, de la tourbe, du pétrole et et même de l'eau : il se peut que la science s'amuse de ces investigations, mais il y a long-temps que, sous le point de VUE COMMERCIAL, nos voisins d'Outre-Mer, expérimentateurs par excellence, ont renoncé à ces ruineuses tentatives.  
 La dernière usine à gaz de résine qui existait encore à Liverpool, vient de cesser ses opérations après douze années de pénibles expériences, sans avoir jamais produit le moindre intérêt, tandis que, dans la même ville, l'usine au gaz de la houille est en pleine prospérité.  
 Près de trente années d'expérience ont constaté que toutes les compagnies d'éclairage, qui ont pour base la distillation de la houille ont constamment REUSSI.  
 Cette prospérité constante, s'explique aisément, lorsqu'on sait que le Coak et le Bitume viennent en grande déduction du prix des matières premières.  
 Un autre fait digne de remarque, c'est que jamais une usine à gaz de houille n'a vu son produit rester stationnaire; ce produit va toujours s'accroissant, parce que personne, après avoir adopté l'emploi du gaz, n'y renonce pour retourner à l'usage de l'huile.  
 La Société est en commandite; le capital social est de 5 millions divisés en 5 mille actions de mille francs, dont 2500 seront seulement émises, le restant ne sera émis que suivant l'extension que prendra la Société.  
 Les demandes d'actions, pour plus amples renseignements on renvoie à la GAZETTE DE FRANCE du 31 mai dernier, devront être faites par lettres affranchies et adressées à M. HOFF, directeur-général de la compagnie, rue Cadet, n. 16, à Paris.

MNÉMONISME CHRONOLOGIQUE

L'HISTOIRE ANCIENNE,

Par M. P. J. LÉONARD,

Professeur attaché au Collège Communal de Huy, 1 vol. in-16.

Prix : 1 fr. 30 c.

Se trouve en vente chez MM. RIGA, rue Royale; KERS-TENNE, rue de l'Université; LARDINOIS, rue devant les Carmes, DESOER, place St-Lambert. 962

PASTILLES DE VICHY.

2 FR. LA BOITE, 1 FR. LA DEMI-BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot VICHY ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de VICHY. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants : Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Beccquevort, à Nivelles; Deschamps, à Bruges; Beeskawe, à Ypres; Decknuys, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossius, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Étienne, à Verviers; Louys, à Namur; Eyraud, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Contry; Obozinski, à Louvain.

BOURSES.

PARIS, LE 4 JUILLET.

Trois p. c. . . . .	80 20	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	—	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	—	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	—	Dettes actives. . . . .	25
Obl. vil. de Par. . . . .	—	Id. passive. . . . .	4 5/4
Emprunt belge. . . . .	105 1/8	Emp. rom. . . . .	101 5/8
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	98 7/8
Banque de Belgiq. . . . .	1440	Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Mignoliste. . . . .	—

LONDRES, LE 5 JUILLET.

5 % consolidés. . . . .	95 1/4	Différées. . . . .	8 5/4
BELGE. 1852, c. d. . . . .	—	Passives. . . . .	5
HOL. Dette active. . . . .	54	RUSSE. . . . .	—
PORTUG. 5 p. c. . . . .	56 1/4	BRESIL. . . . .	80
Id. 3 p. c. . . . .	25 1/4	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	25 1/2
Esp. Emp. 1854. . . . .	22 1/8		

AMSTERDAM, LE 4 JUILLET.

HOLL. Dette active. . . . .	101 15/16	Certific. à Amsterd. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 7/8	POLOGNE. L. fl. 500 . . . . .	—
Différée. . . . .	—	NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 5/8
Billet de change. . . . .	25 1/4	ET. ROM. Lev. 1852. . . . .	101 5/4
Obl. synd. d'am . . . . .	96	Cert. à A. 1854. . . . .	101
Id. 5 1/2. . . . .	80		
S. de C. des P.-B. . . . .	181 1/8	CHANGES.	
Id. nouvelle. . . . .	—	Amsterd. C. jours. . . . .	1 1/2 % p. P
Russie. Hope et Co . . . . .	105 1/2	Id. 3 mois. . . . .	—
Id. 1829, 5. . . . .	105 1/8	Rotterd. C. jours. . . . .	1 1/2 % p. P
Inscr. au gr. livre . . . . .	—	Id. 3 mois. . . . .	—
		Paris. C. jours. . . . .	1 1/8 av. A
		Id. 2 mois. . . . .	5/8 p. A
		Londres. C. jours. . . . .	40/4 A
		Id. 2 mois. . . . .	40/1 A
		Francfort. C. jours . . . . .	55 7/8 A
		Id. 3 mois. . . . .	—
		Bruxelles et Gand. . . . .	—

ANVERS, LE 5 JUILLET.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	PRUSSE. Em. à Berl. . . . .	114 1/4	P
Id. diff. . . . .	48 1/4	NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 5/8	A
Empr. de 48 mill. . . . .	102	ET. ROM. Lev. 1852. . . . .	101 5/4	A
Id. de 50 mill. . . . .	95 1/8	Cert. à A. 1854. . . . .	101	A
HOLL. Dette active. . . . .	54 1/4			
Rente rembours. . . . .	—			
AUTRICHE. Métall. . . . .	106 5/8			
Lots de fl. 100. . . . .	—			
Id. 250. . . . .	435			
Id. 500. . . . .	—			
POLOG. Lots fl. 500. . . . .	—			
Id. 250. . . . .	157			
BRES. Em. L. 1854. . . . .	80 1/4			
ESPAÑE. Ardois. . . . .	21 7/8			
Dette passiv. 1854. . . . .	—			
Id. Différée. . . . .	6			
DANEMARC. E. Notit. . . . .	—			
Dito à L. . . . .	74 7/8			

BRUXELLES, LE 5 JUILLET.

Dette active 2 1/2 . . . . .	55	Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 5/4	Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	95	Mutualité. . . . .	117 5/4
Fin courant. . . . .	—	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	99	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	855	Act. Réunies. . . . .	102 5/4
Emp. de Paris. . . . .	1760	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	152	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	141 1/2	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	114	Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	101 1/8	Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	1007 1/2
Hornu. . . . .	—	Ch. de B., M. et B. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	150	Holl. Dette active. . . . .	54
Levant du Flenu. . . . .	—	Losrenten inscrit. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. . . . .	106 1/4
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	95 1/2
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardois. . . . .	22 et
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	22 D. 1
Chatelaineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	80
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	102

VIENNE, LE 27 JUIL.

Métalliques, 107. — Actions de la Banque, 1457.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 4 JUILLET 1858.

Froment, l'hectolitre. . . . .	fr. 20 85.
Seigle, idem. . . . .	13 79.

Imprimerie de J.-Ble NOSSANT, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.